

Nombre
de membres en
exercice

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

9

Séance du : 22 mars 2024

Délibération n° : 2024/2203/4

sous la présidence de : Mme Veronica WAGNER, Vice-Présidente

Date de la convocation : 18 mars 2024

Présents (7) : Mmes WAGNER, GATTO, PAGANI,
TORSIELLO, MM. DUMON, KRONZ,
CHARLIER

Absent ayant donné procuration (1) : M. FOURNIER à Mme WAGNER

Absente excusée (1) : Mme MOLINA

A assisté à la séance : Mme BRULLOT, Directrice du CCAS,
assurant le secrétariat de la séance,

POINT N° 4 - Modification du règlement des aides sociales facultatives du CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de ROMBAS n° 2023/1311/8 du 13 novembre 2023 portant adoption du règlement des aides sociales facultatives du CCAS,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de ROMBAS n° 2024/0103/3 du 1^{er} mars 2024 approuvant les nouveaux critères d'attribution et conditions de versements de la "Bourse au Permis de Conduire" automobile, de la manière suivante :

- Le demandeur doit être résident de la Ville de ROMBAS,
- Le demandeur doit être âgé entre 17 et 22 ans,
- Sont exclus du dispositif, tous les demandeurs ayant eu leur permis annulé,
- Le CCAS versera le montant de la bourse, à savoir 300,00 euros à l'Auto-école rombasienne de rattachement du bénéficiaire,
- Le versement s'effectuera après la 10^{ème} heure de conduite effectuée par le bénéficiaire et après que le bénéficiaire ait réalisé 20 heures d'engagement citoyen,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement des aides sociales facultatives du CCAS de ROMBAS, par la modification de l'article "4.4." relatif à "La Bourse au Permis de Conduire",

.../...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

ABROGE la délibération n° 2023/1311/8 du 13 novembre 2023,

ADOpte le nouveau règlement des aides sociales facultatives du CCAS de ROMBAS, tel que présenté en annexe.

**Extrait certifié conforme
ROMBAS, le 25 mars 2024
La Vice-Présidente du CA :**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "W. ...", written over a horizontal line.